

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-septième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 15 – 19 avril 2008

EXAMEN PERIODIQUE D'ESPECES DE PLANTES INSCRITES AUX ANNEXES CITES

1. Le présent document est soumis par le Président du groupe de travail sur l'examen périodique d'espèces de plantes inscrites aux annexes CITES.

Motivation

2. Pour que la Convention ait des effets positifs sur conservation, avec une allocation efficace des ressources, et pour qu'elle soit crédible, il est important que ses annexes reflètent les véritables besoins de conservation, qu'elles régissent tous les parties et produits pertinents, qu'elles n'incluent pas d'espèces qui ne tireraient pas de bénéfices de la protection qu'elles leur confèrent, et qu'elles n'incluent pas de parties et de produits n'ayant pas d'effets importants sur les prélèvements dans la nature. Si la conservation d'une espèce s'est améliorée, ou si le commerce international se déplace vers d'autres espèces et marchandises, cela devrait être répercuté autant que possible dans la réglementation CITES. L'examen périodique des annexes est donc important.

Contexte

3. La résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP14), *Constitution des Comités*, stipule à l'annexe 2, sous le premier DECIDE, paragraphe h), que le Comité pour les plantes devrait entreprendre un examen périodique des espèces végétales inscrites aux annexes CITES en établissant un calendrier pour l'examen, en mettant en évidence les problèmes, en demandant aux Parties s'il est nécessaire d'examiner des espèces particulières, en demandant leur assistance, et en préparant et en soumettant pour examen aux sessions de la Conférence des Parties, par l'intermédiaire du gouvernement dépositaire, les propositions d'amendements résultant de l'examen.
4. A sa 51^e session (Bangkok, octobre 2004), le Comité permanent a adopté des recommandations complètes sur l'examen périodique des annexes.
5. A sa 15^e session (Genève, 2005), le Comité pour les plantes s'est accordé sur une liste de taxons devant être examinés entre les 13^e et 15^e sessions de la Conférence des Parties (CoP13 et CoP15) et a établi un groupe de travail intersessions. La liste a été modifiée après la session à la demande du Président du groupe de travail et elle a été agréée par correspondance.
6. Le Secrétariat, dans sa notification n° 2005/037 du 19 juillet 2005, a communiqué aux Parties la liste des taxons à examiner agréée par le Comité pour les plantes. Les Etats de l'aire de répartition de ces espèces ont été priés d'envoyer leurs commentaires sur la nécessité d'examiner ces espèces avant le 18 septembre 2005. Seul le Mexique a répondu.

7. Donnant suite à la notification aux Parties n° 2005/037, le Président du groupe de travail a contacté les Etats d'aires de répartition suivants: Argentine, Bolivie, Brésil, Inde, Madagascar et Pérou. L'Argentine, le Brésil et Madagascar ont répondu et soumis leur contribution, pris contact avec des spécialistes nationaux, ou demandé d'autres informations.
8. A sa 16^e session (Lima, 2006), le Comité a finalisé la sélection des taxons devant être examinés à la CoP15.
9. Dans un courriel du 14 mars 2007, le Président du groupe de travail a demandé des rapports indiquant où en étaient les examens afin de préparer un rapport d'activité pour la 14^e session de la Conférence des Parties (CoP14, La Haye, 2007). Ce rapport figure dans le document CoP14 Inf. 11.
10. A la CoP14, plusieurs changements dans les annexes ont été adoptés et l'examen de ces taxons a donc été fait (voir annexe 1, point 5. A).
11. Dans le document CoP14 Doc. 66, il a été conclu que la procédure établie par le Comité permanent pour conduire l'examen périodique des annexes était complexe et peu pratique, ce qui a entraîné l'adoption de la résolution Conf. 14.8, *Examen périodique des annexes*. Cette résolution contient des lignes directrices pour la sélection de taxons pour les futurs examens.
12. A sa 55^e session (La Haye, 2007), le Comité permanent a approuvé la liste des taxons végétaux devant être examinés avant la 15^e session de la Conférence des Parties (Doha, 2010) établie par le Comité pour les plantes, à l'exception des espèces supprimées des annexes ou transférées d'une annexe à une autre à la CoP14; cette décision a été communiquée aux Parties par le Secrétariat dans sa notification n° 2008/004 du 28 janvier 2008.
13. Dans un courriel du 20 novembre 2007, le Président du groupe de travail a demandé des rapports indiquant où en étaient les examens afin de préparer un rapport d'activité pour la 17^e session du Comité pour les plantes. Seul le Costa Rica a répondu (annexe 5). Le rapport actualisé est inclus en tant qu'annexe 1 au présent document.

Décisions à prendre et calendrier

14. L'examen d'*Agave parviflora* (annexe 2) et celui de *Podocarpus parlatorei* (annexes 3 et 4) sont terminés. Le Comité pour les plantes doit prendre une décision quant à leur inscription appropriée (annexe 1, paragraphe 5. B) et, s'il y a lieu, prendre d'autres mesures.
15. L'examen des taxons de l'annexe 1, paragraphes 5 D et E, est terminé et, s'il y a lieu, des propositions d'amendement des annexes devront être soumises à la CoP15. En conséquence, le Comité pour les plantes devrait décider de ce qu'il convient de faire concernant les taxons qui n'ont pas encore été examinés (annexe 1, paragraphe 5 E) et ceux pour lesquels aucun rapport indiquant où en est l'examen n'est disponible (annexe 5).

Commentaires du Président du groupe de travail

16. Beaucoup de travail a été accompli et le Président du groupe de travail remercie cordialement tous ceux qui y ont contribué. L'on a bien progressé jusqu'à la CoP14, de sorte que la liste des taxons à examiner est à présent limitée à un certain nombre de "taxons orphelins", c'est-à-dire des taxons sans pays en charge et sans spécialistes leur ayant été assignés, et sans réponse des examinateurs aux lettres du Président, ou pour lesquels les examinateurs ont répondu qu'ils avaient des difficultés à obtenir les données pertinentes (voir annexe 5). Ces taxons orphelins constituent la grande majorité des taxons à examiner (voir annexe 1). Le Président du groupe de travail est très préoccupé par le manque de progrès accomplis depuis la CoP14. Deux aspects semblent nécessiter une analyse et une discussion à la présente session:
 - a) L'on peut douter que les taxons restants puissent être examinés dans le délai imparti si l'on s'en tient à l'approche actuelle. Rechercher des examinateurs volontaires dans les Etats d'aires de répartition a donné de bons résultats au début du processus mais cela semble avoir un effet limité pour la majorité des taxons. Il semble qu'il faudrait retenir une autre approche pour l'examen des taxons restants; et

- b) Une autre approche pourrait être nécessaire pour les futurs examens en général. L'un des principaux problèmes semble être le manque d'incitations pour examiner les annexes, pour toutes les parties prenantes. Il serait utile de disposer de mécanismes plus énergiques et plus contraignants pour garder les annexes à jour. On trouve de tels mécanismes dans l'examen du commerce important, par exemple. Certains de ces éléments seraient peut-être utiles pour l'examen périodique des annexes. Il pourrait aussi être intéressant d'envisager d'allouer des ressources à l'examen périodique des annexes. Cela permettrait d'engager des examinateurs en l'absence de volontaires. Le Comité pour les plantes est invité à analyser la situation et à voir comment aller de l'avant.

RAPPORT D'ACTIVITE A LA 17^E SESSION DU COMITE POUR LES PLANTES

1. A la 16^e session du Comité pour les plantes, la liste des taxons à examiner a été réduite de 36 taxons / 114 spp. à 28 taxons / 101 spp. en supprimant un certain nombre d'examens, ce qui a été approuvé à la 55^e session du Comité permanent (notification n° 2008/004 du 28 janvier 2008).
2. Parmi eux, 8 taxons / 29 spp. sont en cours d'examen (paragraphe A et Bb ci-dessous); 6 taxons / 27 spp. ne nécessitent pas d'autre action (paragraphe A). Cela signifie que **l'examen, tel que décidé à la 16^e session du Comité pour les plantes, est terminé pour 22% des taxons / 29% des espèces et ne l'est pas encore pour 78% des taxons / 71% des espèces jusqu'à la CoP15.**
3. Pour 10 taxons / 27 spp., les tâches ont été assignées (paragraphe D). Les rapports sur l'état de l'examen manquent pour 6 taxons / 6 spp. d'entre eux. Pour 2 taxons / 2 spp., la difficulté d'obtenir des données a été signalée, et pour 1 taxon / 18 spp., l'examineur a reporté l'examen en raison de problèmes taxonomiques.
4. **Pour 10 taxons / 45 spp., soit 36% des taxons / 45% des spp., il n'a pas été possible de trouver des examinateurs volontaires et aucun Etat d'aire de répartition ou Partie ne s'est chargé de cette tâche,** bien que les Parties et les représentants régionaux au Comité aient été sensibilisés à cette question et que plusieurs Parties aient été contactées par le Président du groupe de travail (paragraphe E). Ces taxons sont soulignés dans l'annexe 5.
5. Un certain nombre de propositions soumises à la CoP14, préparées par les Etats d'aires de répartition/ examinateurs ont résulté de l'examen périodique des annexes. Dans ces cas, les Etats des aires de répartition ont préféré soumettre des propositions directement à la Conférence des Parties plutôt que de soumettre des rapports au Comité pour les plantes pour évaluation et préparation de propositions par le Comité, ce qui témoigne du rôle potentiel des Etats d'aires de répartition et contribue largement au processus d'examen des annexes.

A. Examen terminé:

1. ***Agave arizonica***: CoP14 Prop. 22: Supprimer de l'Annexe I (Etats-Unis d'Amérique).
2. ***Nolina interrata***: CoP14 Prop. 23: Transférer de l'Annexe I à l'Annexe II, y compris tous les parties et produits (Etats-Unis d'Amérique).
3. ***Pereskia* spp. (16 spp.)**: CoP14 Prop. 24: Supprimer de l'Annexe II (Argentine).
4. ***Pereskiaopsis* spp. (6 spp.)**: CoP14 Prop. 25: Supprimer de l'Annexe II (Mexique).
5. ***Quiabentia* spp. (2 spp.)**: CoP14 Prop. 24: Supprimer de l'Annexe II (Argentine).
6. ***Shortia galacifolia***: CoP14 Prop. 28: Supprimer de l'Annexe II (Etats-Unis d'Amérique).

B. Examen terminé, action requise du Comité (évaluation, préparation de propositions s'il y a lieu):

7. ***Podocarpus parlatoresi***: Argentine, rapports soumis à la 16^e session (documents PC16 Inf. 2 et PC16 Inf. 3). Voir annexes 3 et 4 du présent document.
8. ***Agave parviflora***: Etats-Unis d'Amérique (voir annexe 2).

C. Examen avorté: Taxons exclus de la liste (PC16 WG2 Doc. 1).

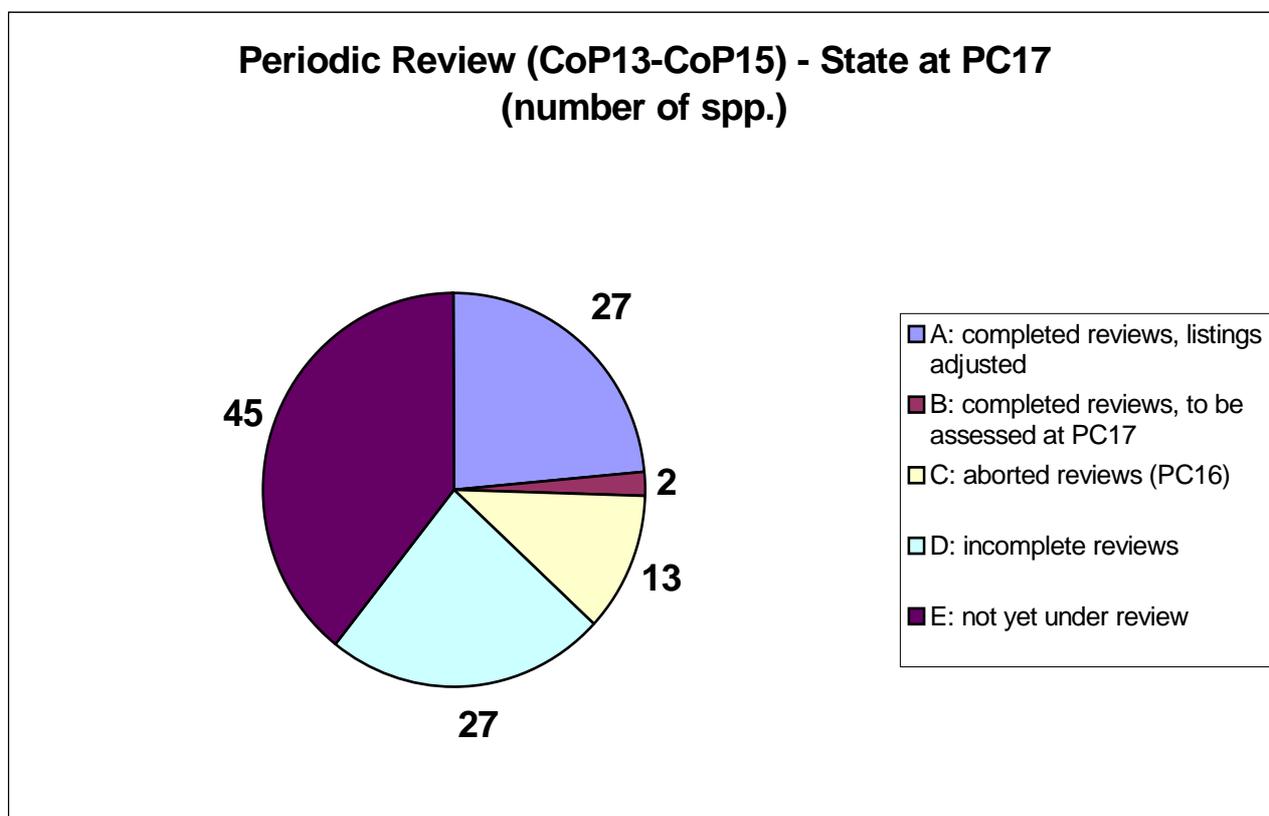
9. ***Aloe arborescens***
10. ***Discocactus* spp. (6 spp.)**
11. ***Euphorbia ingens***
12. ***Euphorbia tirucalli***
13. ***Melocactus conoideus***
14. ***Melocactus deinacanthus***
15. ***Melocactus glaucescens***
16. ***Melocactus paucispinus***

D. Examen incomplet (voir annexe 5).

17. *Euphorbia antisyphilitica*: Mexique (recherche des spécialistes).
18. *Balmea stormae*: Costa Rica, Guatemala (données difficiles à obtenir).
19. *Platymiscium pleiostachyum*: Costa Rica (données difficiles à obtenir).
20. *Tillandsia harrisii*: Guatemala (état de l'examen non indiqué).
21. *Tillandsia kautskyi*: Brésil (état de l'examen non indiqué).
22. *Tillandsia sprengeliana*: Brésil (état de l'examen non indiqué).
23. *Orothamnus zeyheri*: Afrique du Sud (état de l'examen non indiqué).
24. *Protea odorata*: Afrique du Sud (état de l'examen non indiqué).
25. *Welwitschia mirabilis*: Namibie (état de l'examen non indiqué).
26. *Sclerocactus* spp. (s. str.; 18 spp.): Etats-Unis d'Amérique (examen reporté du fait d'une question taxonomique non résolue).

E. Taxons non encore examinés: Les tâches n'ont pas encore été assignées et les spécialistes n'ont pas encore été trouvés (voir annexe 5).

27. *Saussurea costus*
28. *Dioscorea deltoidea*
29. *Agave victoriae-reginae*
30. *Tillandsia kammii*
31. *Tillandsia mauryana*
32. *Hedychium philippinense*
33. *Cycas beddomei*
34. *Didieraceae* spp. (11 spp.)
35. *Euphorbia* spp. de l'Annexe I (10 spp.)
36. *Aloe*, spp. de Madagascar de l'Annexe I (17 spp.)



EXAMEN D'AGAVE PARVIFLORA

Rapport soumis par les Etats-Unis d'Amérique (Patricia Ford).

Concernant *Agave parviflora*, il ressort de notre examen que l'espèce continue de remplir les critères biologiques d'inscription à l'Annexe I. Il y a des preuves de la présence de spécimens dans le commerce, principalement des graines prélevées dans la nature. Des saisies ont été signalées le long de la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique. L'espèce est considérée comme vulnérable aux Etats-Unis et comme menacée au Mexique.

EXAMEN PERIODIQUE D'ESPECES DE PLANTES INSCRITES AUX ANNEXES CITES

Podocarpus parlatorei

Cet examen a été préparé par Alejandro Brown, *Fundación ProYungas para el Desarrollo y la Conservación de las Selvas Subtropicales de Montaña* (www.proyungas.org), Argentine.

1. Critères biologiques d'inscription à l'Annexe I

Critère	Application au taxon examiné	Conclusion		
		Critère rempli	non rempli	Pas clair
B. La population sauvage a une aire de répartition restreinte et présente au moins l'une des caractéristiques suivantes:				
B. i) elle est fragmentée ou ne se rencontre qu'en très peu d'endroits;	On trouve l'espèce principalement à haute altitude le long des Andes, de Cochabamba à Catamarca (> 1000 km), entre 1500 et 2500 m d'altitude en Argentine et entre 2000 et 3000 m d'altitude en Bolivie mais ailleurs, elle est surtout limitée à une bande étroite de 500 m d'altitude. Les populations sont fragmentées naturellement en parcelles de tailles variables.	X		
B. ii) des fluctuations importantes dans l'aire de répartition ou du nombre de sous-populations;	La structure de la répartition est stable pour ce qui est du nombre de sous-populations et de l'aire. On observe localement que bon nombre de sous-populations sont en expansion dans les terres à pâturages. Cette expansion ne résulte pas d'une diminution de l'utilisation de l'espèce comme ressource forestière mais est probablement liée à des facteurs climatiques (augmentation des précipitations) et à la baisse de la pression du bétail dans ces zones.		X	
B. iii) une grande vulnérabilité à des facteurs intrinsèques ou extrinsèques;	L'espèce est abondante et colonise rapidement les zones abandonnées, ce qui suggère une bonne capacité de dispersion. L'espèce est résistante aux feux dans les pâturages nébuleux situés à proximité. Les populations locales utilisent le bois (poteaux, bois de feu et articles domestiques). On observe cependant que l'espèce se régénère bien et qu'elle est en expansion, même dans les zones où elle est utilisée localement. Nous estimons qu'aucun facteur ne menace actuellement la survie de l'espèce.		X	
B. iv) une diminution observée, déduite ou prévue d'un des éléments suivants:				
• l'aire de répartition;	L'espèce n'est pas en diminution; au		X	

Critère	Application au taxon examiné	Conclusion		
		Critère rempli	non rempli	Pas clair
	contraire, elle paraît en expansion.			
<ul style="list-style-type: none"> la superficie de l'habitat; 	L'espèce a un bon recrutement dans les forêts et elle colonise aussi les espaces ouverts (par exemple, les pâturages abandonnés).		X	
<ul style="list-style-type: none"> le nombre de sous-populations; 	Aucun cas d'extinction locale de sous-populations n'a été observé.		X	
<ul style="list-style-type: none"> le nombre d'individus; 	Le nombre d'individus paraît en augmentation.			
<ul style="list-style-type: none"> la qualité de l'habitat; 	Une grande partie des populations de l'espèce se trouve dans des zones inaccessibles, loin des populations humaines. L'activité ayant le plus d'impact sur la qualité de cet environnement est probablement le pâturage intensif, concentré sur une petite partie de l'aire totale de l'espèce qui diminue à l'échelle de toute la région.		X	
<ul style="list-style-type: none"> le recrutement. 	L'espèce a un bon recrutement dans les espaces ouverts et abandonnés. Les oiseaux dispersent les graines. Sa production de fruits fluctue d'une année à l'autre.		X	

2. Evaluation de taxons inscrits à l'Annexe II

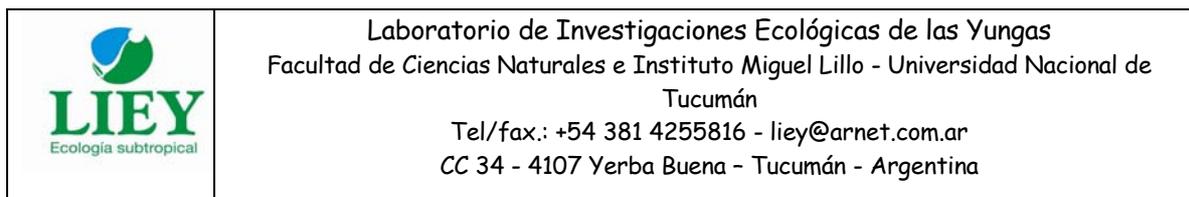
Critères d'inscription de l'espèce à l'Annexe II conformément à Article II, paragraphe 2 a), de la Convention				
Les critères suivants doivent être lus parallèlement aux définitions, explications et lignes directrices données à l'annexe 5 de la résolution.				
Une espèce devrait être inscrite à l'Annexe II lorsque, sur la base des informations et des données commerciales disponibles sur l'état et les tendances de population dans la nature, au moins l'un des critères suivants est rempli:				
Critère	Application au taxon examiné	Conclusion		
		Critère rempli	non rempli	Pas clair
A. Il est établi, ou il est possible de déduire ou de prévoir, qu'une réglementation du commerce de l'espèce est nécessaire afin d'éviter que celle-ci ne remplisse, dans un avenir proche, les conditions voulues pour qu'elle soit inscrite à l'Annexe I;				
B. Il est établi, ou il est possible de déduire ou de prévoir, qu'une réglementation du commerce de l'espèce est nécessaire pour faire en sorte que le prélèvement de ses spécimens dans la nature ne réduit pas la population sauvage à un niveau auquel sa survie pourrait être menacée par la poursuite du prélèvement ou d'autres influences.	Si <i>P. parlatoresi</i> était transféré à l'Annexe II, son exploitation non réglementée pourrait menacer son environnement et les populations d'individus matures du fait de la fragilité de son habitat (la forêt nébuleuse), de sa croissance lente et de la demande potentielle des marchés de produits forestiers.	X		

Critères d'inscription de l'espèce à l'Annexe II conformément à Article II, paragraphe 2 b), de la Convention
 Les espèces peuvent être inscrites à l'Annexe II conformément à l'Article II, paragraphe 2 b), de la Convention, si l'un des critères suivants est rempli:

Critère	Application au taxon examiné	Conclusion		
		Critère rempli	non rempli	Pas clair
("espèces semblables") Dans leur forme commercialisée, les spécimens de l'espèce ressemblent aux spécimens d'une autre espèce inscrite à l'Annexe II au titre des dispositions de l'Article II, paragraphe 2 a), ou à l'Annexe I, au point qu'il est peu probable que les agents chargés de la lutte contre la fraude soient en mesure de les distinguer; (existe-t-il un matériel d'identification CITES?)	Nous ne sommes pas tout à fait sûrs sur ce point mais les produits forestiers de <i>P. parlatorei</i> ne sont pas faciles à différencier des produits d'autres espèces de <i>Podocarpus</i> qui sont, en fait, en danger dans d'autres pays d'Amérique Latine.	X		
B. Il existe des raisons impérieuses, autres que celle énoncée dans le critère A ci-dessus, pour assurer un contrôle efficace du commerce des espèces inscrites actuellement.				

PNUE-WCMC, commerce signalé

Année	Annexe	Taxon	Pays d'imp.	Pays d'exp.	Origine	Quantité Importée	Unité d'imp.	Terme d'imp.	But de l'imp.	Source de l'imp.	Quantité (ré)exp.	Unité de (ré)exp.	Terme de (ré)exp.	But de la (ré)exp.	Source de la (ré)exp.
1998	I	<i>Podocarpus parlatorei</i>	ES	AR		3		Pièces de bois	S	W	3		Pièces de bois	S	W
2004	I	<i>Podocarpus parlatorei</i>	AR	BO		3	KG	Pièces de bois	S	W					
2004	I	<i>Podocarpus parlatorei</i>	AR	BO							3	KG	Feuilles	S	W



Pin parlatore (*Podocarpus parlatorei*) – Modèle d'étude pour sa conservation, son écologie et sa biogéographie dans les forêts nébuleuses de montagne des Yungas

Pedro G. Blendinger, chercheur associé, CONICET (Association nationale de recherche scientifique et technique) LIEY – UNT blendinger@birdecology.com.ar

Document non publié – mars 2006

Le pin parlatore (*Podocarpus parlatorei*) présente une série de caractères qui en font un modèle d'étude très intéressant pour comprendre certains aspects historiques et écologiques des forêts de montagne du sud des Yungas et apprécier les besoins de la région en matière de conservation et de gestion.

Cette espèce est endémique aux forêts de montagne du sud des Yungas; elle est inscrite à l'Annexe I de la CITES et classée dans la catégorie "Données insuffisantes" de l'UICN, ce qui veut dire qu'il est impossible d'en évaluer le risque d'extinction internationale. Elle était autrefois exploitée intensivement pour son bois, ce qui fait qu'elle a été inscrite à l'Annexe I en 1975 afin d'en garantir la conservation en interdisant son commerce international. L'inscription a été faite à titre préventif, sans justification claire, et les informations actuellement disponibles sont insuffisantes et inadéquates pour vérifier si elle devrait rester à l'Annexe I sur la base des critères CITES actuels [résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP12)]. Elle est utilisée actuellement par les communautés rurales locales comme source de bois de feu, pour fabriquer des poteaux en bois et des ustensiles, comme haies vives autour des maisons et des pâturages, et pour d'autres usages. L'impact de ces utilisations n'a pas été quantifié mais l'on présume qu'il est plus prononcé là où de nouveaux peuplements ont colonisé des zones rurales dégradées. Les effets de son utilisation commerciale devraient être très différents du fait de la croissance et de la maturation lentes de l'espèce et des limites au recrutement dans les forêts matures. Quoi qu'il en soit, l'intensité et les conséquences écologiques de l'utilisation de *Podocarpus parlatorei* avant et après sont classées dans les catégories de conservation nationales et internationales n'ont pas été évaluées.

Du point de vue historique, *Podocarpus parlatorei* appartient à un groupe au long passé d'évolution en Amérique du Sud. Provenant de la partie tempérée du Gondwana, Podocarpaceae sont à présent répartis dans tout l'hémisphère sud. En Amérique du Sud, on pense que *Podocarpus* s'est dispersé depuis l'éocène de la région austro-antarctique, le long des chaînes montagneuses. Actuellement, ce genre est présent principalement dans la chaîne des Andes mais aussi le long des chaînes montagneuses s'étendant jusqu'à la partie australe de l'Amérique du Nord. Dans la région andine du nord-ouest de l'Argentine et du sud de la Bolivie, *P. parlatorei* est la seule espèce présente. L'espèce constitue un trait bien visible et numériquement bien représenté des forêts de montagne, sur une bande s'étendant sur plus de 1000 km du Catamarca et du Tucumán en Argentine à Cochabamba et à La Paz en Bolivie, et dans une moindre mesure dans le sud du Pérou. Son aire est discontinue, étant fragmentée en diverses zones séparées, dans et entre les chaînes de montagnes. L'on considère que cette répartition discontinue a trois raisons: i) le processus historique d'expansion et de contraction des masses forestières dû aux changements climatiques et au processus d'orogénèse plus récent; ii) les processus et facteurs écologiques qui déterminent la capacité de l'espèce à coloniser de nouvelles aires, sa dynamique de recrutement, les limites à sa dispersion et sa tolérance des conditions climatiques et édaphiques locales; enfin, iii) certaines pratiques, telles que le brûlis dans les pâturages associé à l'aplanissement du sol à des fins agricoles, qui modifient la structure naturelle de sa répartition géographique en fragmentant ses populations dans certains endroits et en favorisant la colonisation des milieux dégradés dans d'autres.

Bien qu'en termes de latitude la répartition de *P. parlatorei* soit vaste, l'espèce occupe une bande étroite de rarement plus de 20 km de large dans les forêts nébuleuses de montagne. Dans toute son aire, elle pousse entre 1000 et 3000 m d'altitude (de 1000 m d'altitude dans le Catamarca et le Tucumán à plus de 3000 m en Bolivie centrale). C'est une espèce très caractéristique des forêts nébuleuses qui a un rôle clé dans la dynamique de ces écosystèmes du fait de sa persistance, de sa dominance, de sa couverture et de son action d'espèce pionnière dans les zones perturbées. Elle forme d'ordinaire des forêts à espèces pratiquement uniques à haute altitude, ou pousse dans des forêts mixtes à dominance partagée avec des espèces telles que le noyer tropical (*Juglans australis*) d'Argentine, le cèdre tumaco (*Cedrella lilloi*) ou diverses espèces de Mirtaceae à plus basse altitude et dans des ravins plus protégés. Elle supporte divers types de précipitations et de climats, pousse dans d'autres types de végétation aussi hétérogènes que les forêts sèches du Chaco Serrano ou les vallées des Andes, les pâturages mésophiles, les forêts de montagne, ou les jungles de montagne. Cette variabilité résulte de milliers d'années d'adaptation des populations locales aux conditions du sol, au climat et à l'interaction avec la flore et la faune. Connaître la variabilité génétique des populations de *P. parlatorei* et sa répartition géographique peut donner des informations précieuses non seulement sur sa phylogéographie mais aussi sur les événements historiques qui ont entraîné la répartition actuelle des forêts de montagne et leurs biotopes.

Nous savons peu de choses des besoins écologiques de cette espèce. Elle vit longtemps et il lui faut des décennies de croissance avant qu'elle ne se reproduise et plus de 50 ans avant qu'elle n'atteigne la maturité reproductive. A l'échelle régionale, la production de fruits paraît régie par les facteurs climatiques. On observe des années de fructification massive ou de pénurie de fruits survenant simultanément dans la plupart des populations de l'aire de l'espèce, alors que localement, d'autres événements peuvent prédominer et avoir des effets sur la fructification d'une partie de la population.

De nombreux mécanismes, ni mutuellement exclusifs ni interindépendants, peuvent limiter le recrutement des individus dans les populations. Leurs conséquences pour la dynamique des populations sont contrôlées par le mécanisme limitant et le stade du recrutement auquel il agit, ou par la combinaison des mécanismes en jeu. Ainsi, les graines peuvent être dispersées sur des microsites inadéquats pour la germination ou pour la croissance des semis, ou les interactions entre espèces peuvent engendrer des restrictions à la régénération et à la colonisation de nouvelles aires. Alors que la production de fruits de *P. parlatorei* est massive, seule une petite partie des graines sont dispersées. Autre stade critique durant le recrutement: l'établissement des semis au cours de la première année de la vie. Malgré sa dominance aux différents stades de succession forestière, il n'y a pas de recrutement régulier de l'espèce dans les forêts matures ni dans les petites clairières créées par les chutes d'arbres. Dans les forêts matures, la mortalité des graines, des semis et des jeunes arbres paraît être à son plus haut niveau. Localement, on pense que sa régénération est épisodique et associée à des perturbations moyennes liées à des facteurs physiques et biotiques tels que la quantité de lumière disponible et la qualité de la dispersion des graines par les oiseaux frugivores. *P. parlatorei* est une espèce pionnière dans les sites ouverts très perturbés et très lumineux, tels que les parcelles cultivées abandonnées ou les colonies récentes d'aulnes des Andes (*Alnus acuminata*). Si le recrutement est intense à l'orée des forêts, dans la brousse arbustive, l'espèce ne se régénère pas dans les pâturages voisins où ne s'aventurent pas les oiseaux, qui sont les principaux agents de dispersion des graines. Dans ces endroits, lorsque des individus parviennent à s'établir par eux-mêmes, la colonisation présente la structure caractéristique d'expansion radiale des arbres producteurs de graines. Nous en savons très peu sur le rôle d'autres facteurs ayant un effet limitant sur l'établissement, comme la tolérance au drainage ou au gel, les caractéristiques du sol ou les interactions avec d'autres espèces de plantes et d'animaux aux premiers stades du recrutement. Après la dispersion, il y a une énorme perte de graines due aux animaux granivores, en particulier les rongeurs. La germination a lieu principalement au printemps, dans des conditions de luminosité et d'humidité convenables (comme à l'orée des forêts, par exemple) mais les graines peuvent germer avant l'hiver après avoir été au sol moins de deux mois, ce qui réduit le risque de mortalité des graines précisément là où le recrutement semble le plus efficace.

Dans un autre contexte, on peut présumer que *P. parlatorei* joue un rôle écologique peut-être essentiel au maintien des forêts de montagne. En tant qu'arbre pionnier, qui vit longtemps, qui persiste en tant qu'espèce dominante jusqu'à la maturation de la forêt, il joue un rôle important dans la dynamique du système, facilitant la croissance de bien d'autres espèces. Ses fruits et ses graines nourrissent des espèces à la fois en danger et à répartition géographique limitée, comme la pénélope de Dabbene (*Penelope dabbenei*) ou l'amazone de Tucuman (*Amazona tucumana*), et sont consommées par bien d'autres espèces d'oiseaux et de mammifères. De plus, elle pousse dans des zones perturbées, a un

potentiel élevé pour le rétablissement des terres dégradées par la surexploitation et l'érosion en altitude des écotones situés entre les forêts et les hauts pâturages, offrant un potentiel élevé pour la gestion.

Ce type d'informations qualitatives montre l'importance des populations de cette espèce à différents niveaux et les conséquences qui pourraient résulter d'une stratégie de conservation inadéquate. Le maintien de la variabilité génétique des populations de *P. parlatorei* peut avoir des implications directes pour la conservation des forêts de montagne. Pour déterminer si la survie des diverses populations de cette espèce est menacée par l'aménagement actuel du territoire il faudra: 1) des inventaires indiquant la densité de pins matures et la régénération de l'espèce dans toute son aire; 2) des données sur l'état des populations de l'espèce dans les forêts où elle est utilisée à différents degrés et selon différentes modalités; et 3) des informations sur son écologie et ses besoins pour le recrutement dans des populations soumises à divers types d'utilisation et représentatives de la diversité des conditions écologiques dans lesquelles on trouve l'espèce.

EXAMEN DE TAXONS DE LA FLORE JUSQU'À LA COP15
SITUATION A LA 17^E SESSION DU COMITE POUR LES PLANTES

Taxon	Annexe et année de l'inscription	Nbre d'espèces pour les taxons supérieurs	Etats / territoires de l'aire de répartition	Pays chargés de l'examen	Personne à contacter	Où en est l'examen
Plantes médicinales						
<i>Saussurea costus</i>	Ann. II (1975); Ann. I (1985)					(pas de tâches et de spécialistes assignés)
<i>Dioscorea deltoidea</i>	Ann. II (1975, racines seulement); annotation #1 (1985)		Afghanistan, Bhoutan, Cambodge, Chine, Inde, Népal, Thaïlande, République démocratique populaire lao, Viet Nam			(pas de tâches et de spécialistes assignés)
<i>Euphorbia antisyphilitica</i>	Ann. II (1975, sous <i>Euphorbia succulentes</i> spp.)		Mexique, Etats-Unis d'Amérique	Mexique	Hesiquio Benitez Diaz (hbenitez@xolo.conabio.mx), Patricia Davila Aranda (pdavilaa@servidor.unam.mx)	Recherche d'un spécialiste
Espèces produisant du bois						
<i>Balmea stormae</i>	Ann. I (1975)		El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique	Costa Rica; Guatemala	Dora Ingrid Rivera (drivera@una.ac.cr; dora.ingrid.rivera@gmail.com), Migdalia Garcia (cites@conap.gob.gt)	Rapport du 6 février 2008 au Président du GT: Difficultés à obtenir des données.
<i>Platymiscium pleiostachyum</i>	Ann. I (1975); Ann. II avec l'annotation #1 (1990)		Costa Rica, El Salvador, Honduras, Nicaragua	Costa Rica	Dora Ingrid Rivera (drivera@una.ac.cr; dora.ingrid.rivera@gmail.com)	Rapport du 6 février 2008 au Président du GT: Difficultés à obtenir des données.
<i>Podocarpus parlatorei</i>	Ann. I (1975)		Argentine, Bolivie, Pérou	Argentine	Alejandro Brown (abrown@proyungas.com.ar), Pedro G. Blendinger (blendinger@birdecology.com.ar)	Rapports soumis au Président les 16 et 22 février 2006, soumis par le Président du GT à la 16 ^e session du Comité (documents PC16 Inf. 2 et PC16 Inf. 3). La 16 ^e session n'a pas pris d'autres mesures comme, par exemple, la préparation d'une proposition. Action requise à la 17 ^e session du Comité.

Plantes ornementales, petits taxons						
<i>Agave parviflora</i>	Ann. I (1983)		Mexique, Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique	Patricia Ford (Patricia_Ford@fws.gov)	Examiné: Semble continuer de remplir les critères biologiques. Il y a des preuves de spécimens présents dans le commerce, surtout des graines prélevées dans la nature. Des saisies ont été faites le long de la frontière US-MX. Classée vulnérable aux Etats-Unis et menacée au Mexique (examen soumis le 20 mars 2007). Décision requise à la 17^e session.
<i>Agave victoriae-reginae</i>	Ann. II (1983)		Mexique			(pas de tâches et de spécialistes assignés)
<i>Tillandsia harrisii</i>	Ann. II (1992)		Guatemala	Guatemala	Migdalia Garcia (cites@conap.gob.gt)	Pas de rapport
<i>Tillandsia kammii</i>	Ann. II (1992)		Honduras			(pas de tâches et de spécialistes assignés)
<i>Tillandsia kautskyi</i>	Ann. II (1992)		Brésil	Brésil	Celso do Lago Paiva (celsodolago@hotmail.com)	Pas de rapport
<i>Tillandsia mauryana</i>	Ann. II (1992)		Mexique			(pas de tâches et de spécialistes assignés)
<i>Tillandsia sprengeliana</i>	Ann. II (1992)		Brésil	Brésil	Celso do Lago Paiva (celsodolago@hotmail.com)	Pas de rapport
<i>Tillandsia sucrei</i>	Ann. II (1992)		Brésil	Brésil	Celso do Lago Paiva (celsodolago@hotmail.com)	Pas de rapport
<i>Orothamnus zeyheri</i>	Ann. I (1975); Ann. II avec l'annotation #1 (1997)		Afrique du Sud	Afrique du Sud	Sonja Meintjes (smeintjes@deat.gov.za)	Pas de rapport
<i>Protea odorata</i>	Ann. I (1975); Ann. II avec l'annotation #1 (1997)		Afrique du Sud	Afrique du Sud	Sonja Meintjes (smeintjes@deat.gov.za)	Pas de rapport
<i>Welwitschia mirabilis</i>	Ann. I (1975); Ann. II avec l'annotation #1 (1990)		Angola, Namibie	Namibie	Elly Hamunyela (ehamunyela@africaonline.com.na)	Pas de rapport
<i>Hedychium philippinense</i>	Ann. I (1975); Ann. II avec l'annotation #1 (1992)		Philippines			(pas de tâches et de spécialistes assignés)
Plantes ornementales, grands taxons						
Cactaceae						
<i>Sclerocactus</i> spp.	Ann. I: 1 sp. 2003, 8 spp. 1983; toutes les autres Ann. II (1975, sous Cactaceae spp.)	18 spp.	Mexique, Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique	Patricia Ford (Patricia_Ford@fws.gov)	Document PC16 WG2 Doc. 1: Provisoire

<u>Cycadales</u>						
<i>Cycas beddomei</i>	Ann. II (1975); Ann. I (1987)		Inde			(pas de tâches et de spécialistes assignés)
<u>Didieraceae</u>						
Didieraceae spp.	Ann. II (1975)	11 spp.	Madagascar			(pas de tâches et de spécialistes assignés)
<u>Euphorbes succulentes</u> (voir aussi sous <i>Plantes médicinales</i>)						
<i>Euphorbia</i> , spp. de l'Annexe I	Ann. I (1 sp. 1995, all other 1990)	10 spp.	Madagascar			(pas de tâches et de spécialistes assignés)
<u>Aloès</u>						
<i>Aloe</i> , espèces malgaches de l'Annexe I	Ann. I (1995)	17 spp.	Madagascar			(pas de tâches et de spécialistes assignés)
<u>Orchidées</u>						
<i>Peristeria elata</i>	Ann. I (1975)		Colombie, Costa Rica, El Salvador, Panama, République bolivarienne du Venezuela	Costa Rica	Dora Ingrid Rivera (drivera@una.ac.cr; dora.ingrid.rivera@gmail.com)	Pas de rapport

Participants au GT sur l'examen périodique FLORE (interlocuteurs)

Chili (Rafael Bustamante, Miguel Angel Trivelli)
 Mexique (Hesiquio Benitez, Patricia Davila)
 Namibie (Elly Hamunyela)
 Pays-Bas (Chris Schürmann)
 Thaïlande (Manit Jaichagun)
 Etats-Unis d'Amérique (Patricia Ford)
 IWMC (Jaques Berney)
 TRAFFIC (David Newton, Sabri Zain)
 PNUE-WCMC (Harriet Gillett)

Examineurs volontaires (dans l'ordre chronologique)

Dora Ingrid Rivera (Costa Rica)
 Alejandro Brown (Argentine) – rapport soumis à la 16^e session
 Celso do Lago Paiva (Brésil)
 Pedro G. Blendinger (Argentine) – rapport soumis à la 16^e session
 Migdalia Garcia (Guatemala)
 Sonja Meintjes (Afrique du Sud)